

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du **29/05/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **37**

Quorum : **22**

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Cinq Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

N° **08_050626**

**OBJET : ADMINISTRATION
GENERALE**

Désignation des
représentants du Conseil
Municipal au sein du Conseil
Intercommunal de Sécurité et
Prévention de la Délinquance
et de la Radicalisation.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Madame Julie GABRIEL, Monsieur Jean-Marie DOUVILLE, Monsieur René VANULS
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur Pierre ARNOUX (donne pouvoir à Monsieur Giovanni SCHIPANI), Madame Laurence BAUSSANT (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Madame Virginie RAES (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD (donne pouvoir à Monsieur Joseph PITTERA), Monsieur Pascal AGOSTINI (donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°08_050626 du Conseil Municipal du vendredi 5 juin 2026 (suite)

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI rapporte :

Pour faire suite à la mise en place de la nouvelle municipalité le 28 mars 2026 et à l'élection de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI en qualité de Maire, le Conseil municipal doit délibérer pour désigner les représentants au sein de différents organismes extérieurs à la Commune, au sein desquels elle détient des intérêts ou dans d'autres au sein desquels la loi a prévu une représentation de la Commune.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation est placé sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet et Monsieur le Procureur de la République ou leurs représentants et sont membres de droit du conseil.

Le CISPDR est constitué de trois collèges dont le premier est composé de 12 élus, élus par le Conseil municipal.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2215-2 et L.2512-16-1 modifiés par la loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne,

VU le décret n°2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance,

VU la délibération du Conseil municipal n°23/0902 du 20 septembre 2002 portant sur la création d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD),

VU ce même contrat signé le 2 mars 2000 avec l'État, le conseil général des Bouches-du-Rhône et le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, la majorité municipale obtient 8 sièges, les conseillers municipaux de la liste d'opposition « RASSEMBLONS-NOUS POUR AUBAGNE » 2 sièges et les conseillers municipaux de la liste d'opposition « DROITES ET CENTRE DROIT AUBAGNE » 2 sièges.

Au nom de la majorité municipale, sont proposées les candidatures suivantes :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire (membre de droit),

Monsieur Giovanni SCHIPANI,
Madame Soumicha DRAOUI,
Monsieur Fabio CHIKHOUNE,
Madame Juliane BOUVOT,
Monsieur Denis GRANDJEAN,
Madame Mélanie PITTAU,
Monsieur Marc PAGANO,
Madame Evelyne KHEMSI,

Au nom du groupe d'opposition « RASSEMBLONS-NOUS POUR AUBAGNE », sont proposées les candidatures suivantes :

Monsieur Mathieu NOVELLI,
Madame Joëlle MELIN,

Au nom du groupe d'opposition « DROITES ET CENTRE DROIT AUBAGNE », est proposée les candidatures suivantes :

Monsieur Gérard GAZAY,
Madame Danielle MENET.

Il est ensuite procédé au vote

Délibération n°08_050626 du Conseil Municipal du vendredi 5 juin 2026 (suite)

Ayant obtenu la majorité des voix, sont donc élus pour siéger au sein de conseil intercommunal de sécurité de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CISPDR) les membres suivants :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire (membre de droit),

Monsieur Giovanni SCHIPANI,
Madame Soumicha DRAOUI,
Monsieur Fabio CHIKHOUNE,
Madame Juliane BOUVOT,
Monsieur Denis GRANDJEAN,
Madame Mélanie PITTAU,
Monsieur Marc PAGANO,
Madame Evelyne KHEMSI,
Monsieur Mathieu NOVELLI,
Madame Joëlle MELIN,
Monsieur Gérard GAZAY,
Madame Danielle MENET.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME